

25 ANS DE TRANSFORMATION POST-SOCIALISTE EN ALGÉRIE

L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE FACE AUX DÉFIS ALIMENTAIRES*

Trajectoire historique et perspectives

Cherif Omari^{**}, Jean-Yves Moisseron^{***}, Arlène Alpha^{****}

En Algérie, l'agriculture et la réduction de la dépendance alimentaire figurent officiellement au rang des priorités nationales. L'agriculture reste un problème lancinant, qui se traduit par des résultats mitigés comme l'atteste en particulier l'importance des terres en jachère. Les pouvoirs publics tentent inlassablement de résoudre les problèmes de ce secteur stratégique alors même que les questions de sécurité alimentaire et de dépendance vis-à-vis des importations se posent de manière croissante. Une revue de la littérature sur le sujet confirme ce constat. Néanmoins, l'examen des causes de la faiblesse de l'agriculture ne fait guère consensus. Cet article tente de montrer que cette situation relève d'un long processus historique, exacerbé par les choix stratégiques adoptés après l'indépendance. Les auteurs présentent la trajectoire historique de l'agriculture algérienne de 1962 à nos jours et proposent des pistes pour la dynamiser.

Mots clés : Agriculture algérienne, foncier agricole, jachère, dépendance alimentaire, partenariat euro-méditerranéen.

L'agriculture est souvent présentée comme une priorité de l'Algérie. Dans son discours de Biskra, le 28 février 2009, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, « consacre l'agriculture et le développement rural comme secteur stratégique et structurant de l'économie nationale » (MADR). On pourrait sans peine multiplier les exemples de ces déclarations qui insistent sur la nécessité

* Cette étude se base sur une série de missions de terrain réalisées en 2010 dans le cadre d'un projet d'appui au ministère de l'Agriculture algérien géré par la FAO.

** ENSA, cherifomari@hotmail.com

*** Auteur-correspondant avec la revue, IRD, UMR « Développement et sociétés », jean-yves.moisseron@ird.fr

**** GRET, alpha@gret.org

d'une plus grande diversification des exportations, d'un renouveau agricole et de grandes réformes mobilisatrices.

Malgré ces réaffirmations récurrentes, l'agriculture reste un problème lancinant qui se traduit par des résultats mitigés, comme l'atteste en particulier l'importance des terres en jachère. L'Algérie semble ne pouvoir résoudre les problèmes de ce secteur stratégique alors même que les questions de sécurité alimentaire et de dépendance vis-à-vis des importations se posent de manière croissante (première partie). Cela s'explique selon nous par une histoire longue qui remonte à avant la colonisation mais aussi par les choix stratégiques et une série de réformes contradictoires qui débouchent aujourd'hui sur des configurations institutionnelles complexes et conflictuelles (deuxième partie).

Les solutions passent par une clarification du système foncier et la création d'un environnement stabilisé pour les agriculteurs, et par un modèle de croissance agricole alliant régulation des marchés et amélioration de la qualité, notamment par la labellisation (troisième partie).

Ce papier tente une présentation d'ensemble de l'agriculture algérienne, ce qui constitue presque un pari impossible dans le format très court d'un article. Le sujet est miné par des oppositions idéologiques fortes pas toujours explicitées. Des études de terrains plus nombreuses et une littérature plus diversifiée seraient nécessaires pour élucider ce qui dans cette présentation se posera souvent comme des questions de recherche non encore tranchées.

L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE OU L'URGENCE DE RÉGLER UN PROBLÈME LANCINANT

Si la faiblesse de l'agriculture algérienne est un constat partagé par la littérature sur le sujet, l'examen des causes de cette faiblesse ne fait guère consensus. L'Algérie semble faire moins bien que ses voisins maghrébins et reste loin de son potentiel productif. L'augmentation tendancielle de la dépendance alimentaire rend plus essentielle aujourd'hui la résolution du problème des jachères.

Le constat constant des faiblesses du secteur

Le constat d'une grande faiblesse de l'agriculture de l'Algérie n'est pas nouveau. « L'agriculture algérienne, à partir de 1962, est caractérisée par une stagnation durable qui induit de graves déformations au sein du procès de développement du pays : disparition de l'autosuffisance alimentaire, disparités croissantes entre la ville et la campagne, industrialisation bornée par l'exiguïté du marché intérieur... » (Adair, 1983, p. 1). Certains auteurs attribuent cette faiblesse aux conditions historiques de l'émergence d'une paysannerie fortement contrariée par les conquêtes, l'instabilité et la colonisation. Le résultat étant

que ce groupe social s'est peu attaché à la terre, faute de titre de propriété permanent, et qu'il n'a pas pu transmettre dans le temps long les savoir-faire acquis, ni s'identifier et s'ancrer dans ses territoires (Bessaoud, 2004). Pour d'autres auteurs, la paysannerie algérienne ne serait jamais parvenue à constituer une classe suffisamment cohérente et puissante pour influencer les politiques économiques (Bedrani, 2008, p. 58). Les réformes de 1987 (voir infra) ont parfois été interprétées comme une « paysannisation du secteur agricole d'État », mais de manière limitée et ambiguë afin de ne pas remettre en cause le pouvoir des couches dirigeantes de l'État (Bedrani, 1987, p. 65).

D'autres auteurs insistent sur les attentes créées par la décolonisation. Les réformes agraires viseraient, sans y parvenir, à contenir les frustrations engendrées par la période révolutionnaire. « La réforme est octroyée à la paysannerie laissée pour compte par l'industrialisation à marche forcée qui suscite envie et rancœurs, propices à l'occurrence de tensions sociales » (Adair, 1983, p. 158). Certains auteurs mettent en avant la radicalité des conflits autour des terres. Les tensions sont exacerbées dans les régions périurbaines où l'agriculture souffre du développement important et parfois anarchique des villes avec des conflits importants sur le foncier (Boudjenouai, Fleury, Tacherift, 2008). Beaucoup s'accordent sur le manque de clarté, de visibilité ou de cohérence des politiques induisant des chocs de prix extrêmement violents (Benbekthi, 2008, p. 89).

Ce constat critique sur les politiques économiques est nuancé par ceux qui insistent au contraire sur une constante préoccupation de l'État algérien en direction de l'agriculture (Chehat, 1992). Plus en amont, le secteur de la recherche agricole n'est pas en mesure de répondre à tous les défis que pose l'agriculture algérienne malgré des efforts importants pour développer ce secteur (Heddadji, Ferroukhi, Cherfaoui, 1993).

Les éléments d'analyse et de diagnostic sont rendus difficiles par des erreurs statistiques manifestes relevées dans la littérature (Bedrani, 2008, p. 41). D'après ces chiffres, la population rurale représente encore 30 % de la population algérienne en 2010, soit plus de 12 millions d'habitants. L'agriculture constitue en Algérie 20 % de l'emploi (Hadibi, Chekired-Bouras, Mouhouche, 2009) pour seulement 7 à 8 % du PIB. La population agricole est très jeune, puisque plus de la moitié a moins de 20 ans (Bessaoud, 2006, p. 81). Ces chiffres doivent cependant être nuancés selon les régions. En effet, une étude de terrain récente dans la Mitidja Ouest montre au contraire un vieillissement relatif (Habidi *et alii*, 2009). Un quart de la population rurale est au chômage et de nombreux actifs sont en situation de sous-emploi chronique et cumulent qualifications très faibles, voire analphabétisme pour plus d'un tiers d'entre eux, et mauvaises conditions de travail. L'éparpillement de l'habitat et des infrastructures de transport insuffisantes expliquent un taux de scolarisation beaucoup plus faible que dans les zones urbaines. Il existe par ailleurs des différences assez grandes entre les zones irriguées au nord et les zones de steppe

ou de moyenne montagne. Au total, la production agricole ne couvre que 30 % des besoins alimentaires (Benbekthi, 2008, p. 87). Cela invite à se poser la question de l'importance des jachères qui apparaît comme une caractéristique récurrente dans l'histoire agricole récente en Algérie. Elles représentent plus du tiers de la surface agricole utile, comme l'indique le tableau 1, alors qu'elles n'en occupent que 12 % en Tunisie.

Tableau 1 : Utilisation du sol en Algérie

Occupation du sol			Superficie en milliers d'ha
Surface agricole utile	Terres labourables	Cultures annuelles (céréales, fourrages, maraîchages, etc.)	4 064
	Cultures permanentes	Terres au repos (jachères)	3 404
		Plantations fruitières	810
		Vignobles	98
		Prairies naturelles	25
Total superficie agricole utile			8 458*
Autres terres	Pacages et parcours		32 776
	Terres alfatières		2 793
	Terres forestières		4 700
Total des terres utilisées par l'agriculture			48 673
Terres improductives non affectées à l'agriculture			186 500
Superficie totale du territoire national			238 174

Source : Ministère de l'Agriculture et du développement rural, année 2008, cité par Ahmed Ali (2011).

* Comme nous l'a indiqué l'un des référés, ce tableau nous donne 8 458 680 ha de surface agricole utile. Cela correspond à la même donnée que le recensement général de l'agriculture de 2000 alors que l'on prétend avoir mis en valeur des centaines de milliers d'ha. Ce qui montre combien la qualité des données statistiques est une vraie question.

Ces jachères représentent un véritable paradoxe qui s'explique directement par les intérêts politiques et économiques de nombreux propriétaires ou d'acteurs qui n'ont qu'un intérêt limité pour la production agricole, mais certainement beaucoup pour la propriété foncière, pour des raisons de prestige, de spéculation ou de détournement de la vocation agricole. La terre est souvent considérée comme une compensation légitime pour les combattants de la libération ou leur famille. Elle représente symboliquement le prix du sang versé pour l'ensemble de la nation et justifie des formes d'appropriation par des cercles du pouvoir. Mais cela contredit un autre principe souvent réaffirmé, à savoir la propriété de l'usufruit à ceux qui mettent la terre en valeur. En réalité, la contradiction entre ces deux principes ouvre un espace d'arrangement et de compromis en fonction des rapports de force des acteurs. Il permet à l'État ou à ses composantes de préserver un domaine d'intervention discrétionnaire. Mais ceci a pour effet de décourager, voire de frustrer, une paysannerie qui pourrait, en renouant un lien profond à la terre, la mettre en valeur.

Les explications avancées des causes de la jachère dans la littérature renvoient parfois aux habitudes et même à la colonisation. Plus simplement, il est plus facile et plus sûr de louer en pâture des terres aux éleveurs d'ovins. La faiblesse des incitations, l'incertitude des rendements, l'horizon économique à court terme et les interventions parfois pointilleuses de l'État jouent en faveur des activités pastorales et donc des jachères. Cela explique pourquoi l'élevage ovin, avec un cheptel de plus de 22 millions de têtes en 2011, contribue pour moitié à la formation du PIB de l'agriculture. Mais ce secteur n'échappe pas lui non plus à de profondes restructurations, principalement en raison du changement climatique et de la fréquence plus importante des sécheresses qui affectent lourdement les disponibilités fourragères (Kanoun *et alii*, 2007). Il reste que les causes de la jachère en Algérie sont multiples et que ce sujet devrait faire l'objet d'études approfondies.

Les exemples fournis par les différents diagnostics convergent sur un bilan mitigé : les superficies et les rendements stagnent, voire diminuent pour certaines cultures. Malgré une forte progression de l'aviculture, la production animale reste limitée (Bedrani, 1987, p. 60). Le vignoble couvre dans les années 2000 une surface de 97 000 hectares, c'est-à-dire à peine le tiers (335 000 ha) de ce qu'il représentait en 1965 (Bedrani, 2008, p. 43).

Situation de l'agriculture algérienne par rapport aux autres pays sud-méditerranéens

Toute comparaison des performances entre pays est périlleuse. Mais avançons quelques éléments. L'Algérie est le pays maghrébin qui connaît le déséquilibre de sa balance courante agricole le plus prononcé. En 2009, les exportations agricoles s'élèvent à 122 millions de dollars tandis que les exportations totales se montent à plus de 5,5 milliards de dollars. Le déficit de la balance agricole représente 4 fois celui du Maroc et presque 20 fois celui de la Tunisie. L'Algérie se démarque surtout de ses voisins par la faiblesse des exportations agricoles.

Tableau 2 : Balance commerciale agricole en millions de dollars US courants (2009)

	Algérie	Maroc	Tunisie
Exportations	122	1 425	1 039
Importations	5 521	2 818	1 301
Balance	5 399	1 393	262

Source : Faostat, données en lignes, <http://faostat.fao.org/>

Autre point de comparaison, mais qui doit être considéré avec précaution, les rendements obtenus à l'hectare sont faibles, ce qui rend très hypothétique la perspective d'obtenir un meilleur équilibre alimentaire. Ils sont plus faibles que ce que l'on observe chez les voisins européens de l'Algérie (Benbekthi, 2008,

p. 87). Mais, plus grave encore, l'Algérie semble ne pas avoir réussi à améliorer ses rendements à l'hectare depuis 40 ans, malgré le développement industriel du pays, à l'inverse de ses deux voisins. Les tableaux suivants présentent des données sur la période 1970-1990, qui restent largement valables dans leur comparaison avec les pays voisins de l'Algérie.

Tableau 3 : Rendements de blé : Algérie, Maroc, Tunisie, 1970-1990 (U = quintal/ha)

	Moyenne 1970-1975	Moyenne 1988-1990
Algérie	6	6
Maroc	10	15
Tunisie	9	12

Source : Agrostat, FAO.

Ce résultat est d'autant plus étonnant que l'agriculture algérienne est plus intensive en capital que celle de ses voisins si l'on utilise comme indicateur le nombre de machines agricoles (tracteurs et moissonneuses), l'usage des semences certifiées ou des engrais. Sur tous ces postes, l'Algérie fait beaucoup mieux que ses deux voisins, mais avec un résultat global très décevant. Nous devons cependant nuancer cette remarque : le nombre de tracteurs n'est qu'un indicateur dont la pertinence est remise en cause par les conditions de répartition et d'usage de ces machines.

Tableau 4 : Équipement et intrants Maroc, Tunisie, Algérie

	Maroc	Tunisie	Algérie
Tracteurs (ha/tracteur)	324	166	87
Moissonneuses-batteuses (ha/MB)		905	503
Semences certifiées (kg/ha)	14,8	16,5	28,3
Engrais (Kg/ha)	51,3	17,2	54,6

Sources : Agrostat 1990, FAO, cité dans Bessouad et Tounsi, 1995.

Dans la période plus récente, la situation semble s'être dégradée ou n'a pas évolué pour l'Algérie. Si on rapporte le nombre de tracteurs (102 en 2006) à la surface agricole utile, la situation n'a guère évolué depuis 1990, tandis que la Tunisie et le Maroc réduisent leur écart : 125 ha/tracteur en 2006 pour la Tunisie et 202 ha/tracteur pour le Maroc en 1999. Ce pays est devenu celui qui utilise le moins de fertilisants dans la région : 2 fois moins que le Maroc ou la Tunisie et 4 fois moins que l'Égypte (CIHEAM, 2009, p. 356).

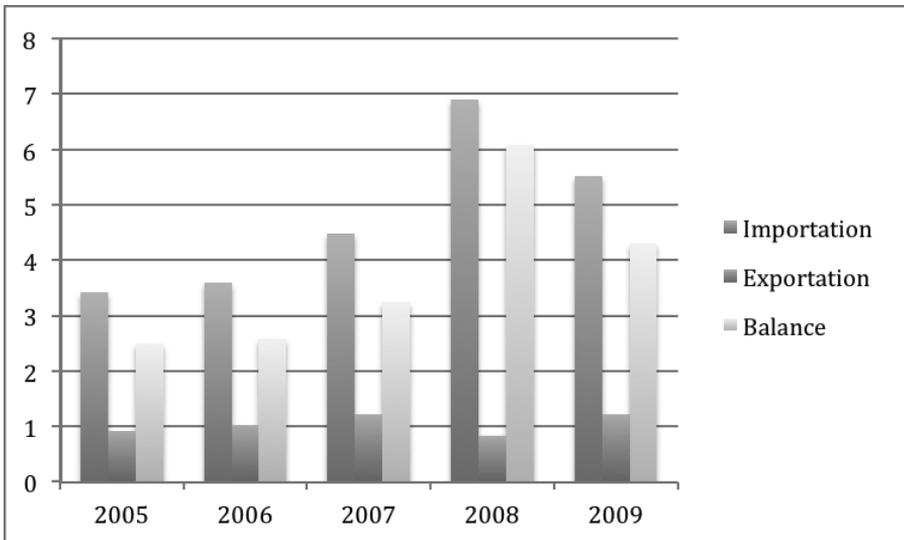
Ces résultats mitigés, que ce soit en comparaison avec des pays voisins ou au regard des terres en jachère, sont d'autant plus préoccupants que la dépendance alimentaire de l'Algérie s'accroît tendanciellement.

La dépendance alimentaire croissante de l'Algérie

La réduction de la dépendance alimentaire est une préoccupation forte exprimée depuis plusieurs années par l'Algérie. La production agricole qui assurait 93 % des besoins nationaux dans les années 1970 n'en assure plus que 30 % au début des années 1980, et aujourd'hui la sécurité alimentaire est tributaire à 75 % des importations (Divéco, 2008). La facture alimentaire représente aujourd'hui plus de 20 % des importations totales, un des taux les plus importants au monde, et qui fait de l'Algérie un des plus grands pays importateurs net de produits alimentaires (Divéco, 2008).

Cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur a fortement augmenté en 2008 pour atteindre le chiffre très important de 6 milliards de dollars US.

Figure 1 : Balance agricole algérienne en milliards de dollars US (2005-2009)



Source : Source : FAOSTAT, données en lignes, <http://faostat.fao.org/>

En 2000, le PNDA (Programme national de développement agricole, voir infra) se donnait déjà pour objectif d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire par une meilleure couverture de la consommation par la production nationale et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction. Cependant, la crise alimentaire mondiale a révélé plus clairement encore que par le passé l'ampleur de la vulnérabilité de l'Algérie en matière de sécurité alimentaire. Les scénarios les plus noirs pour 2030, qui allient une libéralisation poussée et un changement climatique sévère, prévoient un triplement des importations de céréales pour les PSEM et une baisse de la production du tiers par rapport à la moyenne 2000/2007.

En raison de l'augmentation des prix des céréales, les sommes dépensées chaque année pour importer des produits agricoles sont devenues telles que se pose clairement la question du coût d'opportunité de ces dépenses. Ne vaudrait-il pas mieux investir les dépenses liées aux importations dans l'amélioration des terres et de la production, même si les effets des investissements agricoles se feraient sentir à plus long terme ?

UNE TRANSITION POST-SOCIALISTE AGRICOLE CHAOTIQUE ?

Pour comprendre les paradoxes de l'agriculture algérienne, il est nécessaire de l'inscrire dans sa trajectoire historique particulièrement tourmentée dans les 50 dernières années. La théorie du développement agricole qui sous-tendait la politique agricole socialisante de la décolonisation était initialement stato-centrée, productiviste et endogène : la modernisation de l'agriculture libère de la force de travail qui vient satisfaire l'industrie naissante et permet de nourrir une population urbaine croissante à faible coût. Cette industrie assure la production d'intrants et équipements agricoles de moins en moins chers qui améliorent les rendements et permettent une amélioration de la productivité¹. L'État est au centre de ce cercle pensé comme vertueux. De façon constante dans les programmes de développement agricole algériens jusqu'à aujourd'hui, le volontarisme étatique est censé prendre en main le destin agricole du pays, d'où la succession de grands plans de réformes dont l'efficacité se révèle *in fine* très décevante.

La décolonisation : le tournant socialiste

Dès l'indépendance, l'État algérien nationalise les terres détenues par les colons, conformément à un corps de doctrine bien ancré mêlant les aspirations à l'indépendance et une orientation socialisante (Bedrani, 1987, p. 56). Plus précisément, la loi du 1^{er} octobre 1963 considère comme « biens de l'État » les exploitations agricoles propriétés de personnes physiques ou morales qui n'ont pas la nationalité algérienne. La surface totale qui passe ainsi sous la tutelle de l'État représente un tiers environ de la surface utile totale du pays. Si la doctrine est claire, la forme concrète que prend l'organisation des anciennes fermes des colons s'impose par les rapports de force sur le terrain : « Abandonnés par les colons, les domaines sont déclarés « bien vacants », ils sont spontanément occupés par les employés algériens qui forment des comités de gestion : l'autogestion est née ! » (Adair, 1983, p. 154). Mais très vite l'État reprend la main, si bien que « le statut des collectifs de travail a progressivement évolué de celui de gérant collectif pour le compte de l'État avec partage d'usufruit (...) à celui d'une coopérative de travail, « d'un syndicalisme d'usagers » doté d'un simple pouvoir de contrôle sur

1. Voir notamment Raffinot et Jaquemot (1977) et Destanne de Bernis (1971).

l'entreprise, l'entreprise se détachant de l'association et évoluant vers le statut d'entreprise d'État (Aït Amara, 1999, p. 130).

Ce dispositif est complété par la réforme de 1971 dans le cadre de la « révolution agraire ». Les nationalisations sont étendues à deux catégories d'exploitations : celles qui sont détenues par des collectivités publiques : les communes, *wilayas*, et parapubliques : les terres à statut collectif et les biens des fondations religieuses (Aït Amara, 1999). Par ailleurs sont également nationalisées, sous un seuil de surface déterminé, les terres des propriétaires qui n'exploitent pas directement et personnellement leurs biens. Cela concernait non seulement les propriétaires qui ne résidaient pas dans les communes de leurs exploitations mais aussi ceux qui bien que résidents percevaient un revenu extra-agricole supérieur à un certain montant, correspondant au triple du revenu servant de base à la distribution des lots aux bénéficiaires des redistributions. Au total, l'État nationalise près de 40 % de la surface utile après 1971. Mais ces réformes rencontrent une très forte résistance des propriétaires de grosses exploitations (Adair, 1983, p. 160).

Les réformes interrompues de 1987 et leurs conséquences

Au final, ces réformes coûtent de plus en plus cher à l'État, qui doit subventionner les coopératives (Adair, 1983, p. 164). Les buts poursuivis – améliorer la production, stabiliser la main-d'œuvre en zone rurale, augmenter les revenus – sont très loin d'être atteints. Les autorités reconnaissent l'enlisement de la réforme. La valeur ajoutée à prix constant stagne à partir de 1973 et la part des investissements dans les plans quadriennaux baisse. En 1987, devant les résultats mitigés de la réforme agraire et des performances des coopératives, l'Algérie revient sur la politique de nationalisation et tente de réintroduire des mécanismes de marché en partageant les domaines de l'État entre de petits collectifs de travailleurs (Aït Amara, 1999, p. 132). Il n'est pas question, cependant, de renoncer à la propriété étatique de la terre (loi 87-19 du 19 décembre 1987). Ce mouvement de désétatisation s'inscrit dans des réformes globales de l'économie algérienne qui préconisaient davantage d'autonomie : « L'État est actionnaire et non gestionnaire » (Benachenhou, 1992, p. 176). Par ailleurs, dans la période de crise financière externe en 1986, le poids de la dépendance alimentaire se fait lourdement sentir. L'idée d'un droit individuel cessible et transmissible sur la terre avec possibilité de vendre est réintroduite, mais ce droit se limite à l'usufruit et non à la propriété et reste la plupart du temps enclos dans un mode d'exploitation collective des parcelles. Il s'agit de droit indivis. L'État reste propriétaire. Les droits indivis peuvent être transmis mais à condition que les autres partenaires indivisaires l'acceptent.

En réalité, des modalités plus ou moins informelles de cession et de partage de fait des terres aboutissant à des transactions ont été très communes (Guillermou,

1994, p. 183). En n'allant pas jusqu'à une reconnaissance de la propriété privée, les réformes de 1987 ont tenté de clarifier les règles de droit, dans la logique des réformes démocratiques et décentralisatrices du gouvernement de Mouloud Hamrouche. Mais ces réformes n'ont guère eu le temps de porter leurs fruits en raison du départ du gouvernement en juin 1991, puis de l'interruption du processus électoral en 1992. Le résultat est la complexification de la question foncière : les terres confisquées en 1971 sont rendues à leurs anciens propriétaires (loi 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière). Il est stipulé que les terres expropriées n'ont pas cessé d'être la propriété de leurs anciens propriétaires. La question des indemnités que devraient recevoir ceux qui ont obtenu ces terres en 1971 n'a donc pu être réglée et ceux-ci subissent dans certains cas la pression conjointe des anciens propriétaires et de l'administration (Aït Amara, 1999). Après 1992, le résultat se traduit par un contexte de non-droit qui favorise la concentration des terres par certains privilégiés du pouvoir en place. Les mesures prises à la fin de la décennie 1980 et interrompues quelques années plus tard ont largement érodé la confiance de nombreux agriculteurs, tandis que les arbitrages en matière d'attribution des terres étaient mal acceptés, voire contestés. La situation des terres de l'État n'était guère enviable avec une profonde ambiguïté sur le plan foncier.

« En bref, le paysan du secteur agricole d'État se comporte comme un simple salarié quand il travaille pour le domaine autogéré ou la coopérative (donner le moins possible de son temps et de son énergie en obtenant le plus possible) mais comme un véritable paysan quand il s'active pour la famille, ne ménageant ni son temps, ni sa peine. » (Bedrani, 1987, p. 59). Mais il faut ajouter que la défiance vis-à-vis de l'État, soupçonné de pouvoir et vouloir capter les ressources et de les redistribuer aux caciques du régime, rend incertain le bénéfice de tout effort de bonification.

S'ajoutent enfin des éléments économiques : le début de privatisation est lancé alors que le prix des intrants augmente considérablement, notamment les engrais, les machines agricoles, les semences, d'où une diminution drastique des investissements. Conjugués à une forte dévaluation du dinar en 1991 (près de 97 %), les prix ont enregistré des hausses vertigineuses en 1992, notamment pour les biens importés, avec près de 81 % entre 1989 et 1991. Ainsi, l'indice des prix des facteurs de production a été multiplié par 4 entre 1986 et 1992 (Omari, 1999). La période 1990-1992 est en réalité marquée par une très forte instabilité des prix relatifs entre le prix des produits agricoles et celui des intrants, d'où une perturbation assez importante des investissements (Bessaoud, Tounsi, 1995, p. 107).

Une tentative de redéfinition libérale et décentralisée

Il faut attendre 2000 pour que soit mis en place le PNDA (devenu le PNDAR en 2002 : Plan national de développement agricole et rural), qui se caractérise

notamment par un très gros effort de financement et d'investissements à travers le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA). Les objectifs du PNDA ne sont pas radicalement novateurs. Il s'agit de moderniser le secteur agricole afin d'augmenter les rendements et de limiter la dépendance alimentaire, d'améliorer les conditions de vie des ménages ruraux en luttant contre le chômage et en améliorant leurs revenus, notamment dans les zones les moins favorisées.

Le but était d'intégrer le développement agricole dans celui des zones rurales dans leur ensemble. Au niveau central, un secrétariat d'État au développement rural est créé en 2002, ainsi qu'une Commission nationale de développement rural (CNDR) ayant une représentation interministérielle, ce qui est censé prendre en considération l'ensemble des éléments sectoriels et environnementaux. Au niveau local se développent des Projets de proximité de développement rural (PPDR), qui adoptent une vision intégrée des problèmes, associant l'ensemble des acteurs et des secteurs (électrification, éducation, santé, infrastructure de transport, eau). Il s'agit d'avoir une approche globale de l'ensemble des problèmes rencontrés par les communautés rurales pour s'assurer de leur fixation dans les territoires. C'est pourquoi le but est aussi en théorie d'associer étroitement les acteurs locaux (communautés villageoises, administrations locales, associations et organisations professionnelles) dans la définition des politiques de développement local. On reconnaît l'influence des organismes internationaux dans l'introduction d'une forme de *bottom up* dans une tradition de politique publique qui reste pilotée par l'État.

Malgré ses nobles ambitions, le FNRDA s'est principalement orienté vers les exploitations des zones agglomérées – par opposition aux exploitations en zones dispersées (Bessaoud, 2006).

Les dispositions récentes

En 2008, le ministère de l'Agriculture et du développement rural a mis en place une nouvelle politique agricole et rurale qui devrait relancer le PNDAR mis en œuvre au début de la décennie 2000. La politique de renouveau agricole et rural, élaborée dans un contexte international marqué par la crise alimentaire de 2007-2008, constitue une tentative de réponse stratégique et opérationnelle de l'Algérie à l'enjeu de la sécurité alimentaire. Le renouveau s'articule avec le schéma directeur du secteur agricole pour la période 2008-2025, qui vise notamment un réaménagement du dispositif de soutien à l'agriculture, la régulation de la production et la sécurité des revenus des agriculteurs dans les zones défavorisées (Divéco, 2008).

L'approche retenue met l'accent sur le recentrage, le développement et l'organisation de certaines filières agricoles telles que les céréales, le lait, la pomme de terre, les viandes rouges et blanches, l'oléiculture, la phoeniciculture,

les semences et plants, l'économie de l'eau, etc. On tente aussi de décentraliser ou de déconcentrer l'agriculture en mettant en place des contrats de performance par *wilaya* sur la base des négociations qui ont abouti à la fixation d'objectifs pour le développement agricole et rural pour chaque *wilaya* à l'horizon 2014. Les organismes locaux des *wilayas* sont invités à présenter des prévisions de réalisation agricole selon les spécificités de chaque *wilaya*, les conditions climatiques qui les caractérisent et leurs capacités de production. La mise en œuvre des Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) sera jugée selon le suivi d'indicateurs concernant l'augmentation du potentiel productif, par exemple le nombre d'hectares mis en valeur, la protection des ressources naturelles, le nombre d'emplois créés, la valorisation des produits du terroir et la diversification des activités économiques.

À l'instar des réformes précédentes, les réformes de 2008 n'arrivent pas encore à réduire la dépendance alimentaire du pays. Alors que le problème est déjà ancien, la surface des terres en jachère se maintient à 3 millions d'hectares et résiste à tout volontarisme d'État. Une nouvelle loi foncière est promulguée en août 2010. Elle inclut à la fois un plan de résorption des jachères et substitue à un droit de jouissance perpétuel des parcelles un système de concession allant jusqu'à 40 ans pour les terres privées de l'État.

Il ressort de ces décennies de réformes l'impression d'une hésitation entre des stratégies claires : maintien d'un contrôle étroit de l'administration et des groupes qui l'incarnent, ou reconnaissance de droits d'usage ou de propriété aux agriculteurs. On observe finalement une volonté de piloter des réformes par le haut mais celles-ci n'ont qu'un impact limité en raison des arbitrages ou des arrangements locaux. Plutôt que de simplifier les statuts juridiques ou fonciers, la succession de réformes accumule les dispositifs qui finalement établissent de nombreuses exceptions à des règles réaffirmées mais non respectées. L'État semble à la fois volontariste et velléitaire, ne voulant pas renoncer à un pouvoir sur la terre, fortement symbolique mais qui maintient l'agriculture algérienne dans un état sous-optimal.

COMMENT DYNAMISER L'AGRICULTURE EN ALGÉRIE : QUELQUES PISTES ?

Répondre à cette question suppose de lever les obstacles qui limitent le potentiel agricole bien réel en Algérie. Mais c'est surtout entrer de plain-pied dans une réalité socio-économique très complexe reposant sur une longue stratification historique de réformes non abouties, sur une extrême sensibilité idéologique, qui ne contribue pas aux consensus en termes de diagnostics, et enfin sur la pression qui pèse sur le foncier. Toute proposition de réforme se heurte donc à des oppositions qui remontent loin dans l'histoire de l'Algérie et réveillent

des conflits d'intérêts qu'un État en apparence volontariste tente d'harmoniser par une succession de réformes. Comme le dit fort bien O. Bessaoud : « Les projets de lois déposés à l'Assemblée nationale depuis plus de 10 ans pour régler définitivement le sort des terres du domaine privé de l'État n'ont jamais été examinés, et tout se passe comme si l'on laissait les rapports de force (peu favorables aux petits exploitants et aux salariés agricoles) décider sur le terrain des modalités réelles d'appropriation des terres publiques » (Bessaoud, 2004). Il reste qu'une convergence des études s'opère sur quelques points. La conjonction de la croissance démographique, du changement climatique, de l'insécurité alimentaire et de la variation brutale des prix internationaux des céréales implique une augmentation de la dépendance alimentaire. D'où la nécessité de dynamiser l'agriculture en Algérie.

Stabiliser l'environnement institutionnel

Disposer d'une sécurité à long terme dans l'usufruit des terres agricoles est une nécessité pour favoriser l'investissement humain et technique dans la mise en valeur des terres. C'est d'autant plus vrai si les terres sont peu productives et requièrent un travail constant ou des investissements importants pour améliorer de faibles rendements. La solidité du lien qui tient les exploitants à leur terre n'est pas nécessairement obtenue par la propriété privée de la terre. Nous avons montré que l'État était une source d'instabilité institutionnelle et qu'il était susceptible d'intervenir, pas toujours de manière transparente, et de façon arbitraire dans la gestion des terres agricoles.

Le dernier exemple le plus manifeste de ce que nous indiquons est celui de la loi de 2010 qui transforme les droits de jouissance de terres du domaine privé de l'État, anciennement fixés à 99 ans, en concession de 40 ans renouvelables. Il est intéressant de lire cette loi dont l'article 7 précise que « sont exclues du bénéfice (des nouvelles)... dispositions, (...) les personnes ayant procédé à des transactions ou acquis des droits de jouissance et/ou des biens superficiels en violation des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; ayant fait l'objet de déchéance prononcée par voie judiciaire ; dont les arrêtés d'attribution ont été annulés par les *walis* ». Les membres des exploitations sont par ailleurs dans l'obligation de déposer des demandes de conversion de leur droit de jouissance en droit de concession et de signer un cahier des charges avec l'Office national des terres agricoles.

L'extrait que nous venons de citer indique tout d'abord une remise en cause du principe de concession à long terme de la loi précédente. La durée diminue. Mais surtout, il montre le caractère *toujours stato-centré* des décisions et laisse transparaître une profonde instabilité institutionnelle exprimant une attitude de défiance (arrêtés d'attribution de *walis* remis en cause par l'autorité judiciaire)

qui exprime la volonté de reprise en main de l'État devant des logiques locales d'appropriation illégales et peu transparentes.

Un autre exemple de gestion tatillonne est fourni par la multiplication des « dos-d'âne » administratifs. Pour obtenir des engrais à Ain Defla par exemple, les fellahs doivent fournir un certificat d'huissier attestant qu'ils cultivent bien un champ et un second certificat validant le témoignage de deux témoins que le champ leur appartient bien. Une telle situation a créé un système artificiel de pénurie et la mise en place de trafics de papiers et de revente illégale d'engrais et de passe-droits (Charef, 2012).

Surmonter les ambiguïtés du foncier

Comme pour d'autres questions touchant l'agriculture en Algérie, le problème foncier devrait faire l'objet de longs développements fondés sur des études portant sur les pratiques concrètes. Mais c'est un fait que presque toutes les études qui relèvent les difficultés de l'agriculture algérienne, y compris les plus récentes, insistent sur la question foncière (Hadibi *et alii*, 2008). Malgré une tentative de rationalisation, la législation foncière agricole reste très complexe. « L'intérêt apporté et les préoccupations posées ont induit la mise en place d'une législation et d'une réglementation lourdes et diversifiées, difficilement maîtrisables, en particulier concernant les terres agricoles, pastorales et forestières. Cette législation, qui touche l'ensemble des matières du droit, n'est pas actuellement codifiée, ce qui rend difficile non seulement la maîtrise de son champ d'intervention mais également et par conséquent son application et son enseignement » (Ahmed Ali, 2011, p. 36).

Les conséquences des interventions tatillonnes de l'État et des ambiguïtés dans le foncier sont connues : elles découragent l'entrepreneuriat et empêchent toute visibilité à long terme. La complexité de l'organisation, le manque de codification des règles de droits, les logiques sociales et les luttes d'influence instaurent une insécurité économique. C'est un phénomène observé dans d'autres pays arabes (Moisseron, Clément, 2007). Du coup, il existe peu d'incitations pour les investissements. Les possibilités de financements bancaires se heurtent à l'absence de titre de propriété ou à des ersatz, comme les certificats d'attribution permettant l'accession à la propriété sur les anciens domaines agricoles socialistes. Sans titre de propriété et sans possibilité d'hypothéquer des terres, il est impossible d'obtenir des prêts à long terme sur la base d'un projet de développement censé être rentable.

« Le contrôle des droits d'accès à la terre et la maîtrise foncière n'ont pas toujours été intégrés dans une politique de développement bien définie. Cette situation a eu pour conséquences : la spéculation foncière, les détournements d'usage des sols et les abus de pouvoir, l'extension du clientélisme, l'incompatibilité entre les espaces conçus et les espaces vécus, et les inégalités sociales »

(Nemouchi, 2011, p. 142). L'Algérie attend encore une réforme foncière qui résoudrait d'une manière ou d'une autre le problème de l'instabilité institutionnelle et permettrait de reconstruire un lien effectif et stabilisé entre les agriculteurs et la terre, notamment pour les terres du domaine privé, qui représentent deux tiers de la SAU.

Tableau 5 : Nombre et superficie des exploitations selon l'origine de la terre

	Nombres d'exploitations	%	Superficie milliers d'ha	%
<i>Melk</i> personnel titré	120 087	11,73	1 090	12,89
<i>Melk</i> personnel non titré	252 331	24,65	847	10,02
<i>Melk</i> en indivision titré	143 900	14,06	1 294	15,31
<i>Melk</i> en indivision non titré	261 005	25,49	2 624	31,03
Total propriété privée	777 323	76	5 857	69
Domaine privé de l'État	181 193	17,7	2 541	30,05
Domaine public	5 428	0,53	24	0,29
Total domaine national	186 622	18	2 566	30
<i>Wakf</i> privé	2 211	0,22	24	0,28
<i>Wakf</i> public	605	0,06	4	0,06
Total <i>Wakf</i>	2 816	0,28	28	0,34
Non déclaré	1 103	0,11	6	0,08
Non concerné (éleveurs)	55 935	5,46	0	0
Total	1 023 799	100	8 458	100

Source : Recensement général de l'agriculture (2001).

Le tableau 5 indique que, malgré les efforts pour développer la propriété privée, les propriétés qui disposent à la fois d'un titre et qui exercent l'activité agricole de manière individuelle ne représentent que 11,7 % des surfaces, pourcentage qui s'élève à 25 % si l'on ajoute les propriétés titrées en indivision. La surface de la propriété privée titrée ne s'élève qu'à la moitié de la propriété privée non titrée. Cette absence de titre complique non seulement l'accès aux crédits mais fragilise également le sentiment d'emprise sur la propriété. Il existe donc une déconnexion forte entre des structures foncières qui sont encore marquées par l'héritage des formes traditionnelles d'exploitation de la terre et par l'option socialisante de la décolonisation, et la volonté de développer l'accès à la propriété et au crédit dans une économie agricole davantage régulée par le marché. C'est à notre sens l'explication centrale des faiblesses de l'agriculture algérienne. Dans ce secteur comme dans d'autres, l'Algérie des réformes économiques a un goût d'inachevé (Bouhou, 2009).

Comme l'indique Hayette Nemouchi, le problème essentiel de l'État algérien est depuis longtemps l'incapacité de trancher entre deux options claires : privatiser ou maintenir une propriété étatique des biens fonciers (Nemouchi, 2011, p. 134). Or les terres étatiques occupent 2,5 millions d'hectares, soit presque 30 % de la surface agricole utile, et il s'agit des meilleures terres, celles qu'ont occupées les colons. Pour

les zones rurales, la situation est particulièrement complexe en raison des pratiques foncières locales qui résultent de comportements de protection, de détournement et de confrontation entre les acteurs. Régler ce problème d'instabilité est une nécessité car les terres agricoles algériennes nécessitent de gros investissements en raison des contraintes naturelles.

Les obstacles naturels

L'Algérie dispose d'une surface agricole utile de 8,5 millions d'ha (soit 3 fois moins que la France) mais avec beaucoup de sols de faible qualité et de surface en pente. Les forêts couvrent 4 millions d'hectares et la steppe s'étend sur 32 millions d'hectares. La principale contrainte pesant sur l'agriculture algérienne réside dans les ressources en eau et leur caractère aléatoire, d'autant que les volumes de pertes liés aux fuites du réseau de distribution s'élèvent à 30 % (Djebbara, 2005). Les surfaces irriguées sont passées de 350 000 ha en 1999 à près de 800 000 en 2005 avec un certain succès certaines années, comme en 2004 où l'augmentation des surfaces irriguées a été de 10 % (Bedrani, 2008, p. 49), mais seule 6 % de la surface agricole utile est irriguée (Benbekthi, 2008, p. 87).

Le milieu physique est très contrasté tant sur le plan des paysages, des conditions climatiques et hydriques que du potentiel de valorisation économique et des revenus. Les surfaces de pente inférieure à 3 % et bénéficiant de précipitations supérieures à 600 mm ne représentent que 500 000 ha. Le reste du territoire est soit semi-aride, soit soumis à une agriculture de montagne peu rentable et qui suppose un travail d'aménagement que des sociétés traditionnelles en mutation ne peuvent plus assurer. L'idée que l'Algérie disposerait d'un très large potentiel agricole sous exploité – certains allant jusqu'à dire que l'agriculture pourrait rapporter autant de devises que les hydrocarbures – relève donc d'une vision mythique, peut-être inspirée de l'Afrique romaine (Bessaoud, 2004). Le potentiel existe mais il suppose de gros efforts d'investissements humains et matériels.

La valorisation des produits du terroir comme moyen d'améliorer la compétitivité

Compte tenu des contraintes naturelles, le développement des secteurs à forte valeur ajoutée devrait être favorisé. Même si l'impact global des politiques de labellisation reste marginal, il peut être important pour certaines populations sur des produits ciblés. La différenciation des produits agricoles algériens, en particulier des produits du terroir, par les labels ou les marques, apparaît comme une voie possible d'amélioration de la compétitivité de ces produits et des gains en termes de convergence normative, aussi bien à l'export que sur le marché national. Cette agriculture spécifique est en plein essor dans le cadre des efforts faits par l'Algérie pour la valorisation des produits de terroir (Sahli, 2009). Elle rencontre un relatif succès dans les pays voisins. L'expérience de la

labellisation des vins algériens (AOG) est une référence à prendre en compte, mais le vin a toujours fait l'objet d'un traitement spécifique, en Algérie comme ailleurs (en Europe par exemple). Le travail sur la labellisation de la datte Deglet Nour de Biskra, qui a abouti à la définition d'une indication géographique (IG) enregistrée auprès du MADR, est aussi particulièrement intéressant. D'autres produits sont aujourd'hui identifiés par les pouvoirs publics comme pouvant faire l'objet d'une démarche de labellisation : la figue sèche de Béni Maouche, la Sigoise (olive de table), la viande du mouton race d'Ouled Djellal.

Le bon usage du partenariat euro-méditerranéen

De nombreux rapports au nord insistent sur l'importance de l'Europe dans les solutions visant à dynamiser l'agriculture algérienne. Le CIHEAM et l'IPMED centralisent en France des recommandations dans le sens d'une régulation régionale euro-méditerranéenne. Les solutions proposées visent notamment à reconstruire un pacte euro-méditerranéen proposant une mutualisation entre les deux rives à partir des spécificités régionales, en offrant un cadre institutionnel normatif commun, tout en se protégeant de la concurrence globale (Dubreuil, Rastoin, 2009). L'Europe pourrait contribuer à la modernisation de l'offre au sud tout en favorisant pour les deux rives des formes de macro-labellisation « Produits méditerranéens » mondialement reconnue reposant sur une agriculture plutôt familiale, respectueuse de l'environnement, ancrée territorialement. Le CIHEAM a centré son dernier rapport *Mediterra* sur les spécificités de la diète Méditerranéenne qui se révèle être au centre de nombreux enjeux : nutrition, santé, développement durable, spécificité méditerranéenne, action publique et construction euro-méditerranéenne (CIHEAM, 2012).

L'Union européenne pourrait également contribuer à structurer les filières agricoles euro-méditerranéennes, notamment celles des fruits et légumes qui, bien que marginales dans le total des importations européennes, devraient se développer à l'avenir (Rastoin *et alii*, 2008). En réalité, ces filières sont importantes pour les régions méditerranéennes au nord et les complémentarités devraient conduire à de véritables alliances stratégiques (Cheriet, Rastoin, 2010). Cela permettrait de développer les exportations algériennes vers l'Union européenne, qui demeurent extrêmement limitées eu égard au potentiel du secteur. En 2009, seulement 60 000 tonnes de produits agricoles ont été exportées pour une valeur de 42 millions de dollars US et cela sur un nombre limité de produits : les dattes, l'huile d'olive, les crevettes et le vin. Les fruits et légumes ne représentent presque rien en termes d'exportation.

CONCLUSION

Le choix très explicite de l'Algérie, défini à une période de bas prix internationaux, fut de garantir un approvisionnement bon marché pour les consommateurs urbains et de le financer grâce à la rente pétrolière. Ce choix était rationnel tant que les prix mondiaux étaient bas et qu'il s'articulait avec une politique stato-centrée en direction de l'industrialisation. Mais cette stratégie montre aujourd'hui ses limites. Il est nécessaire de mieux exploiter le potentiel agricole de l'Algérie, notamment pour réduire la dépendance et la facture alimentaire.

Il s'agit pour ce pays d'adopter un modèle de croissance qui soit compatible à la fois avec les compromis politiques internes entre les acteurs mais aussi avec les contraintes agro-climatiques. La raréfaction de l'eau, la désertification, l'aspiration des consommateurs pour des produits bio, les problèmes liés à la transition nutritionnelle incitent à un modèle agricole équilibré fonctionnant dans un cadre institutionnel stabilisé, ce qui suppose la résolution des problèmes fonciers mais aussi une régulation nationale des marchés agricoles. L'Europe peut jouer un rôle dans l'accès aux marchés, le renforcement des capacités humaines et techniques, la mise en œuvre d'une politique agricole concertée, la labellisation et la structuration des filières. Mais l'essentiel réside dans les changements internes au pays. L'agriculture algérienne doit tourner définitivement la page de la décolonisation et d'une transition postsocialiste inachevée.

BIBLIOGRAPHIE

- Adair P., 1983, « Rétrospective de la réforme agraire en Algérie (1972-1982) », *Revue Tiers Monde*, t. 24, n° 93, pp. 153-168.
- Aït-Amara H., 1999, « La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale », *Options méditerranéennes*, CIHEAM.
- Ahmed Ali A., 2011, « La législation foncière agricole en Algérie et les formes d'accès à la terre », *Options méditerranéennes*, B 66, « Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée », CIHEAM.
- Bedrani S., 1987, « Algérie : Une nouvelle politique envers la paysannerie ? », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, vol. 45, n° 3, pp. 55-66.
- Bedrani S., 2008, « L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Algérie », *Options méditerranéennes*, Série B, CIHEAM, pp. 37-55.
- Benachenhou A., 1992, « L'aventure de la désétatisation en Algérie », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. 65, n° 3, pp. 175-185.
- Benbekhti O., 2008, « Le développement rural en Algérie face à la mondialisation des flux agricoles » in Chentouf T., *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar, Codesria, pp. 87-97.
- Bessaoud O., 2004, « L'agriculture et la paysannerie en Algérie : les grands handicaps », Communication au Symposium « État des savoirs en sciences sociales et humaines », Oran, CRASC, 20-22 septembre.

- Bessaoud O., 2006, « La stratégie de développement rural en Algérie », *Options méditerranéennes*, Sér. A/n°71, CIHEAM, pp. 79-89.
- Bessaoud O., Tounsi M., 1995, « Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000 », *Options méditerranéennes*, Série B, n° 14, CIEHAM, pp. 101-118.
- Boudjenouia A., Fleury A., Tacherift A., 2008, « L'agriculture périurbaine à Sétif (Algérie) : quel avenir face à la croissance urbaine ? », *Biotechnologie, agronomie, société et environnement*, vol. 12, n° 1, pp. 23-30.
- Bouhou K., 2009, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », *Politique étrangère*, 2/2009.
- CIHEAM, 2009, *Mediterra 2009 : Repenser le développement rural en Méditerranée*, Paris, Presse de Sciences Po.
- CIHEAM, 2012, *Mediterra 2012 : La diète méditerranéenne pour un développement régional durable*, Paris, Presse de Sciences Po.
- Charef A., 2012, *Maghreb émergent*, 20 février, cité par *Algeria-Watch*.
- Chehat F., 1992, « Déterminants et premiers effets de la réorganisation de l'agriculture algérienne », *Économie rurale*, vol. 207, n° 1, pp. 7-10.
- Destanne de Bernis G., 1971, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue Tiers Monde*, t. 12, n° 47, pp. 545-563.
- Djebbara M., 2005, *Les principales contraintes du développement d'une agriculture irriguée classée en grande hydraulique en Algérie*, Actes du Séminaire « Modernisation de l'agriculture irriguée », Rabat, Projet Inco-Wademed.
- Divéco, 2008, *Programme d'appui à la Diversification économique soutenu par la Commission européenne*, Rapport de formulation, draft mars, 51 p.
- Dubreuil C., Rastoin J.-L., 2009, *Pacte agroalimentaire et rural pour l'intégration régionale euro-méditerranéenne*, Notes Ipemed.
- Guillermou Y., 1994, « Marchés, État et logiques paysannes en Algérie », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 30, n° 1-2, pp. 179-196.
- Hadibi A., Chekired-Bouras F. Z., Mouhouche B., 2009, « Analyse de la mise en œuvre du plan national de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest » in *Économie d'eau en systèmes irrigués au Maghreb*, Actes du quatrième atelier régional, 26-28 mai 2008, Mostaganem (Algérie).
- Heddadj D., Ferroukhi S., Cherfaoui M. L., 1993, « Rôle du SNRA dans la stratégie de développement agricole en Algérie », *Options méditerranéennes* 1 (5), CIHEAM.
- Kanoun A., Kanoun M., Yakhlef H., Cherfaoui M. A., 2007, *Pastoralisme en Algérie : systèmes d'élevage et stratégies d'adaptation des éleveurs ovins*, 14^e Rencontre Recherche Ruminants, pp. 181-184.
- Moisseron J.-Y., Clément F., 2007, « Changements visibles ou invisibles : la question de l'émergence de l'économie égyptienne », *Politique africaine*, n° 108, pp. 106-126.
- Nemouchi H., 2011, « Pratiques sociales et problèmes fonciers en Algérie », *Options méditerranéennes*, « Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée », Série B 66, CIHEAM, pp. 127-148.
- Omari C., 1999, *La commercialisation des fruits et légumes en Algérie : marchés, État et régulation*, Magister, ENSA.
- Cheriet F., Rastoin J.-L., 2010, « Sécurité alimentaire en Méditerranée », *Notes de l'Ipemed*, n° 6, janvier, Ipemed.
- Rastoin J.-L., Emlinger C., Benabderrazik H., El Hadad-Gauthier F., Montigaud J.-C., 2008, *Pour une organisation euro-méditerranéenne de la production et des échanges dans la filière fruits et légumes (OPEFL)*, IPAMED.
- Raffinot M., Jacquemot P., 1977, *Le capitalisme d'État en Algérie*, Paris, Maspéro.
- Sahli Z., 2009, « Produits de terroir et développement local en Algérie », *Options méditerranéennes*, Série A, n° 89.